

MAIRIE d'ARREAU
Conseil municipal du 30 mai 2022

L'an deux mille vingt et deux, le 30 du mois de mai à 18 heures, le conseil municipal de la ville d'Arreau, dûment convoqué, s'est réuni en salle du Conseil de la mairie d'Arreau.
Date de convocation du conseil municipal 23 mai 2022.

PRESENTS:

Philippe CARRERE Maire, Nadine DESMARAIS, Jean Pierre BUERBA, Marc CAUMONT, Anne DUNAN, adjoints,
Kate MARIE, Stéphane AUZERAL, Jean-Laurent PEREZ, Sylvie BIRABEN, Jean Philippe DELARUE,

ABSENTS EXCUSES

Anne-Laure JEAN-BAPTISTE
Raphael BENOIT
Jean-Baptiste GRANGE

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 9 et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article 29 du Code des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.
Kate MARIE est élue secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil municipal du **19 avril 2022**

Le compte rendu du conseil municipal du **19 avril 2022** est approuvé à l'unanimité.

REVISION DU SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT (63-2022)

Après consultation de partenaires (Prima Ingénierie et Artelia) pour retenir un maître d'œuvre nécessaire à la révision du schéma directeur d'assainissement, une phase de négociations a été menée par l'ADAC, l'offre de Prima Ingénierie a été engagée et celle-ci a permis de revoir les offres. Les modifications suivantes ont été apportées :

- La réduction du nombre de points de mesure de débit de 6 à 4 pour chaque campagne,
- Suppression des mesures de pollution sur chaque campagne,
- Suppression de la mesure nocturne en nappe basse (conservée en nappe haute),
- Remise exceptionnelle de Prima sur le recueil des données en phase 1, élaboration du rapport de phases investigations complémentaires en phase 1 et élaboration du zonage d'assainissement en phase 4.

Le nouveau montant de l'offre de Prima Ingénierie s'élève à 40 741,25€ HT.

Après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- Autorise M. le Maire à signer le devis de Prima Ingénierie pour un montant de 40 741,25€ HT.
- Autorise M. le Maire à signer toutes pièces afférentes.

Au registre sont les signatures,

Philippe CARRERE
Maire d'Arreau